

**225C0662**  
FR0000054470-FS0314

17 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH<sup>1</sup> (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 794 059 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,73% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 130 796 105 actions représentant 143 604 865 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général